

# Ma check-list prévoyance

Nom de l'assureur :

Date du rdv :

## ***Bonnes pratiques pour éviter les 7 Pièges :***

- J'ai vérifié que mon conseiller est un professionnel expérimenté et digne de confiance ;
- J'ai mis l'accent en priorité sur la garantie invalidité dans mes demandes de devis ;
- J'ai pris ou je prends le temps de valider comment est évaluée l'invalidité à l'aide du questionnaire ci-dessous ;
- J'ai demandé ou je demande comment sera calculée l'indemnité mensuelle que je percevrai à l'aide de cette check-list ;
- J'ai parcouru ou je parcours les exclusions des conditions générales (cf. questions à poser ci-dessous) ;
- J'ai vérifié ou je vérifie que toutes les options souscrites dans mon contrat de prévoyance sont déductibles Madelin ;
- J'ai demandé ou je demande une indemnisation en mode forfaitaire.

## ***Les 7 critères clés pour bien choisir son contrat de prévoyance Madelin***

### **1. Comment est évaluée l'invalidité ?**

- exclusivement sur votre impossibilité d'exercer votre métier (mieux)
- sur la base d'un reclassement professionnel

Mes commentaires :

### **2. Comment est calculée l'indemnisation versée ?**

- T/66 (mieux)
- règle proportionnelle
- taux fixe
- grille spécifique (laquelle ?)

Mes commentaires :

### **3. Quel est le seuil de déclenchement de l'indemnisation en invalidité ?**

- invalidité de 16% (mieux)
- invalidité de 33% (acceptable)
- invalidité supérieure à 33%

Mes commentaires :

Nom de l'assureur :

Date du rdv :

#### **4. Quelles sont les exclusions du contrat Madelin ?**

- Les affections psychiques
  - Si prises en charge, incluent-elles le burn out ?
  - Les indemnités sont-elles garanties sans condition, sans limitation dans le temps ni dégressivité et en l'absence de critères de durée d'hospitalisation minimum ?
- Les affections disco-vertébrales
  - Sont-elles indemnisées sans objectivation par imagerie ni acte chirurgical ?
  - Existe-t-il un critère d'hospitalisation ?

Mes commentaires :

#### **5. Quelle est la franchise ou carence en cas de Maladie, Accident et Hospitalisation ?**

Délai de carence ou franchise Maladie : à choisir en fonction de votre situation personnelle

- 15 jours
- 30 jours
- 60 jours
- 90 jours

Délai de carence souhaité en cas d'Accident ou Hospitalisation :

- 0 jour
- 3 jours
- Alignement sur la maladie
- Autres :

Mes commentaires :

#### **6. Quel mode d'indemnisation choisir entre indemnitaire et forfaitaire ?**

- forfaitaire : indemnisation sans justificatif (mieux)
- indemnitaire : indemnisation sur justificatifs sans dépassement du plafond

Mes commentaires :

#### **7. Quel est l'impact d'une reprise temporaire ou progressive du travail ?**

- Indemnisation durant les mi-temps thérapeutiques
  - ⇒ Si oui, pendant combien de temps et sur quelle base ?
- Possibilité de reprendre une activité professionnelle à temps partiel
  - ⇒ Si oui, quel impact sur l'indemnisation ?

Mes commentaires :